

Motion de soutien Chine, les travailleur·euse·s de JASIC toujours en prison

Le 21 juillet 2018, tout juste après la libération des travailleur·euse·s qui avaient été arrêtés la veille, Mi Jiuping¹ déclarait : « ...Nous n'avons pas dit notre dernier mot. Parce que nous qui souhaitons fonder un syndicat avons été tabassés, diffamés, victimes de représailles, harcelés par des hommes de main, chassés, et que rien de tout ça n'est condamné. »

Des travailleurs chinois ont été arrêtés pour avoir voulu créer leurs propres syndicats, c'est inacceptable.

La CGT exige que la Chine applique les conventions fondamentales de l'OIT, entre autres la convention numéro 87², et reconnaisse la possibilité pour les travailleur·euse·s de créer leur propre syndicat.

Les travailleurs confrontés à des conflits de travail ou à des griefs ne sont pas autorisés à former leurs propres syndicats.

La CGT s'adresse à l'ACFTU, organisation syndicale unique en Chine et lui demande de prendre la défense des travailleur·euse·s victimes des entreprises, chinoise comme étrangères, publiques comme privées.

À l'été 2018, des travailleurs de Jasic Technology, une usine de fabrication de matériel de soudage située dans le sud de la Chine, ont été licenciés pour avoir organisé leur propre syndicat, constatant que le patron avait lui-même constitué un syndicat à sa botte.

Ils ont ensuite été arrêtés, accusés de "rassemblement de la foule pour perturber l'ordre social".

Plus de 40 personnes sont toujours en détention, y compris des représentants des travailleur·euse·s, des sympathisants étudiants, se réclamant du Maoïsme, et des membres du personnel d'ONG du monde du travail. En janvier 2019, des défenseurs des droits des travailleur·euse·s appartenant à diverses ONG du travail ont également été arrêtés.

La Confédération des syndicats de Hong Kong (HKCTU) et Globalization Monitor demandent au gouvernement chinois de libérer les détenu·e·s et d'abandonner les poursuites contre tous les travailleur·euse·s et leurs sympathisant·e·s arrêté·e·s pour avoir exercé leur droit fondamental à la liberté d'association. Ils demandent également au gouvernement chinois de mettre fin à la répression contre tous les militants des droits des travailleur·euse·s et de veiller à ce que la législation chinoise respecte les principes de la convention 87 de l'OIT, convention fondamentale.

La CGT s'associe à leurs demandes, réclame une réponse rapide des autorités chinoises ainsi qu'une action résolue de l'ACFTU.

La CGT propose à ses structures et militants de signer la pétition pour exiger la libération des militant·e·s emprisonné·e·s sous le lien :

https://www.labourstartcampaigns.net/show_campaign.cgi?c=4089&src=mm

Montreuil, le 26 mars 2019

1 Mi Jiuping dans un article précédent(<https://www.cgt.fr/actualites/asie-international/conditions-de-travail/les-militants-de-shenzhen-determines-se>), s'exprimait sur la lutte qu'il menait avec ses camarades.

2 Convention concernant la liberté syndicale et la protection du droit syndical